
Programme de Formation

La protection des données bancaires

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Responsables juridiques

Responsables de la conformité et/ou du contrôle interne

Juristes de banque, Compliance Officer et Responsable des risques



Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte et la mise en œuvre du secret bancaire aussi bien en situation domestique qu'internationale
- Maîtriser Les risques liés au transfert de l'information à l'intérieur de l'entité bancaire, dans le groupe bancaire et avec certains tiers seront précisés.



Description

Le secret bancaire est une déclinaison du secret professionnel et existe depuis longtemps pour protéger les informations des clients ou prospects de la banque. Il s'agit aussi d'un moyen de signaler aux clients la qualité des modalités du service rendu par la banque, alors que le monopole bancaire est battu en brèche. Le banquier doit bien évidemment appliquer correctement le secret bancaire qui est pénalement sanctionné. Le groupe bancaire doit par ailleurs s'organiser pour être en mesure de faire circuler l'information soumise au secret, que ce soit en interne pour être efficace dans la relation client, ou vers des tiers avec lesquels le secret est partageable ou n'est pas opposable. Les banques ayant une présence internationale doivent en particulier vérifier la bonne application cumulative des contraintes dans les succursales et filiales.

1. **La NOTION de secret**
 1. Aspects historiques
 2. Différences avec les autres secrets professionnels
 3. **Le secteur bancaire : La protection des données par le secret bancaire**
 4. Le secret professionnel
 5. La protection des données et ses limites
2. **Articulation avec le RGPD**
 1. La protection des données à caractère personnel
 2. Les interdictions issues du RGPD
 3. **Articulation avec DORA**
 4. DORA et la sécurité opérationnelle des données
 5. Les contraintes issues de DORA
 6. **Réagir en CAS de fuite, de divulgation**



7. L'alerte du superviseur en cas de fuite de données soumises au secret bancaire
8. L'alerte des clients
9. L'aspect judiciaire
10. **Réagir en cas de demande d'une autorité**
11. Demande d'une autorité nationale portant sur des données soumises au secret bancaire
12. Demande d'une autorité étrangère portant sur des données soumises au secret bancaire
7. **La circulation organisée des données**
 1. Le transfert international des données
 2. Organisation interne du groupe et externalisation essentielle
 3. Le cas particulier du Cloud



Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis particulier. La formation capitalisera sur une connaissance des fondamentaux de la profession bancaire et de l'organisation de la relation client.



Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires



Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation